

FICHE DE DONNEES DE SECURITE 1907/2006/CE - ISO 11014-1

Produit: DURCISSEUR N°15 Page: 1/6
N° code du produit: 2119 Version: : 4 Date de révision: : 2008-04-24

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: DURCISSEUR N°15
Application(s) et / ou usage(s) normaux: Complément de préparation pour vernis polyurethane bi-composant
N° code du produit: 2119
Fournisseur: S.E.P.V.
2 Rue Henri ROL-TANGUY -
F-91180 St Germain-Lès-Arpajon
France
Tél: +33 (1) 69 88 13 10
Télécopie: +33 (1) 60 84 04 81
E-mail: nathalie.valat@sepv.fr
Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant):
FR - INRS Tél : 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Facilement inflammable.
Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Irritant pour les yeux et la peau.
Risque(s) spécifique(s): Le produit peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent provoquer des incendies par décharges électriques.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation: Mélange de
Composant(s) contribuant aux dangers:
• butanone; méthyléthylcétone - N° Id: 606-002-00-3 - N° CAS: 78-93-3
Conc. pds.(%): 30 < C <= 40 - Classification: • F; R 11 • Xi; R 36 • R 66 • R 67 •
• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] - N° Id: 601-022-00-9 - N° CAS: 1330-20-7 -
N° CE: 215-535-7
Conc. pds.(%): 20 < C <= 25 - Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •
• isocyanate de tosylo - N° Id: 615-012-00-7 - N° CAS: 4083-64-1 - N° CE: 223-810-8
Conc. pds.(%): 0 < C <= 1 - Classification: • R 14 • Xi; R 36/37/38 • R 42 •
• acétate d'éthyle - N° Id: 607-022-00-5 - N° CAS: 141-78-6 - N° CE: 205-500-4
Conc. pds.(%): 10 < C <= 15 - Classification: • F; R 11 • Xi; R 36 • R 66 • R 67 •
• diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolyldène diisocyanate de toluylène TDI [3]; - N° Id: 615-006-00-4 - N° CAS: 26471-62-5 - N° CE: 247-722-4
Conc. pds.(%): 0 < C <= 1 - Classification: •Carc. Cat. 3; R 40•T+; R 26•Xi; R 36/37/38•R 42/43•R 52-53•

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE 1907/2006/CE - ISO 11014-1

Produit: DURCISSEUR N°15 Page: 2/6
N° code du produit: 2119 Version: : 4 Date de révision: : 2008-04-24

Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre eau pulvérisée.
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.
Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Risques spéciaux: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement: Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Méthode(s) de nettoyage: Les surfaces contaminées seront nettoyées immédiatement avec un décontaminant approprié. Un des décontaminants possibles (inflammable) se compose (en volume): eau (45% volume), éthanol ou alcool isopropylique (50%), solution concentrée (d:0,880) d'ammoniaque (5%). Une alternative non inflammable consiste en carbonate de sodium (5%), eau (95%). Ajouter le même décontaminant aux restes et laisser agir plusieurs jours dans des fûts non fermés jusqu'à l'arrêt de toute réaction. A ce moment, fermer les fûts et éliminer selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

- Précaution(s): Les personnes sujettes à asthme, allergies ou troubles respiratoires chroniques ou récurrents ne doivent pas être mis au travail dans des procédés dans lesquels cette préparation est utilisée. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Observer les réglementations de la protection du travail. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

- Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE 1907/2006/CE - ISO 11014-1

Produit: DURCISSEUR N°15 Page: 3/6
N° code du produit: 2119 Version: : 4 Date de révision: : 2008-04-24

-
- Conseil(s) d'utilisation(s): Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistilage.
Prendre toutes les précautions pour minimiser l'exposition à l'humidité atmosphérique ou à l'eau: du CO₂ se formerait et pourrait provoquer une mise sous pression des emballages fermés.
Réouvrir les emballages entamés avec prudence.
- Stockage :
- Précaution(s): Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Condition(s) de stockage: Stocker conformément à La réglementation en vigueur
Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 30°C
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins., amines, alcools et eau.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
-

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesure(s) d'ordre technique: Les personnes sujettes à asthme, allergies ou troubles respiratoires chroniques ou récurrents ne doivent pas être mis au travail dans des procédés dans lesquels cette préparation est utilisée.
Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.
Les pistoleurs doivent porter des masques avec apport d'air frais, même si la ventilation est bonne.
En d'autres circonstances, si la ventilation et l'extraction sont insuffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
- Paramètre(s) de contrôle:
- Limite(s) d'exposition: • butanone; méthyléthylcétone: VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m³ = 900
• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]: VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442
• acétate d'éthyle: VME ppm = 400 - VME mg/m³ = 1440
• diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolylidène diisocyanate de toluylène TDI [3];: VME ppm = 0,005 - VME mg/m³ = 0,036 - VLE ppm = 0,02 - VLE mg/m³ = 0,14
- Protection individuelle:
- Protection des voies respiratoires: Lors du pistilage: masque avec apport d'air frais.
Opérations autres que le pistilage: dans des locaux bien ventilés.
Les masques d'apport d'air frais pourraient être remplacés par un masque combiné avec un filtre à charbon de bois et filtre à particules.
- Protection des mains: Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle.
- Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
- Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE 1907/2006/CE - ISO 11014-1

Produit: DURCISSEUR N°15 Page: 4/6
N° code du produit: 2119 Version: : 4 Date de révision: : 2008-04-24

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :
- Etat physique / Forme: liquide
- Couleur: incolore
- Odeur: aromatique et type ester

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :
- PH: Non applicable.
- Point d'éclair: < 21°C coupelle fermée
- Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
- Densité relative (eau = 1): 0.96 +/- 0.05
- Hydrosolubilité: Réagit violemment au contact de l'eau.
- Liposolubilité: Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
- Solubilité aux solvants: complètement miscible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Matière(s) à éviter: Tenir à l'écart d'agents oxydants, de matériaux fortement acides, d'amines, d'alcools et d'eau. Des réactions exothermiques incontrôlées se produisent avec les amines et les alcools. Le produit réagit lentement avec l'eau avec production de CO₂. Dans les emballages fermés, la pression peut déformer ceux-ci et dans les cas extrêmes, produire des fuites ou les faire exploser.

Produits de décomposition dangereux: Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Sur base des propriétés des composants isocyanates et considérant les données toxicologiques de préparations similaires, la préparation peut causer une irritation et/ou sensibilisation aiguë du système respiratoire induisant de l'asthme, des difficultés respiratoires et une oppression thoracique. Les personnes sensibilisées peuvent présenter ultérieurement des symptômes asthmatiques lorsqu'elles sont exposées à des concentrations atmosphériques largement inférieures aux limites d'exposition. Une exposition prolongée peut conduire à des problèmes respiratoires permanents.

Toxicité aiguë :

- Inhalation: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

- Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

- Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE 1907/2006/CE - ISO 11014-1

Produit: DURCISSEUR N°15 Page: 5/6
N° code du produit: 2119 Version: : 4 Date de révision: : 2008-04-24

Effets sur l'environnement: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Effets nocifs divers :

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Catalogue européen des déchets : 080501*

Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
Catalogue européen des déchets : 150110*

Information(s) supplémentaire(s):

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
N° UN: 1263

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

- Nom d'envoi exact: Peinture
- Classe de danger: 3
- Groupe d'emballage: II
- Etiquettes ADR/RID: 3

- Code danger:

- 33
- Code de classification et dispositions spéciales: F1 - DS 163-640D-650

Voies maritimes (IMDG) :

- Nom d'envoi exact: Peinture
- Classe: 3
- Groupe d'emballage: II
- Polluant marin: Non
- N° FS: F-E, S-E souligné

Voies aériennes (ICAO/IATA) :

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage: Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses

N° CE: Non applicable.

Contient: • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]

Symbole(s): F - Facilement inflammable ; Xn - Nocif

Phrase(s) R: 11 Facilement inflammable.
20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Phrase(s) S: 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE 1907/2006/CE - ISO 11014-1

Produit: DURCISSEUR N°15 Page: 6/6
N° code du produit: 2119 Version: : 4 Date de révision: : 2008-04-24

Information(s) complémentaire(s): Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant. Contient du (de la) isocyanate de tosyl, diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolyldène diisocyanate de toluylène TDI [3];. Peut déclencher une réaction allergique.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s): Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.

Rubrique n° 2 : Phrase(s) R R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R10 Inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38 Irritant pour la peau.
R14 Réagit violemment au contact de l'eau.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R26 Très toxique par inhalation.
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Complément de préparation pour vernis polyurethane bi-composant

Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Recommandation(s): Prescriptions nationales françaises : Maladies professionnelles
Code de la sécurité sociale : Articles L461-1 à L461-8
Tableau N°84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.
Tableau N°4 bis Affections gastro-intestinales dues au benzène, toluène, aux xylènes et aux produits en renfermant.
Tableau N°62 : Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques

Historique :

- Date de la première édition: 21/01/99
- Date de la révision précédente: 30/01/06
- Date de révision: 24/04/08
- Version: 4
- Révision chapitre(s) n°: Révision générale
Réalisé par: S.E.P.V.
